



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 173-F
26 mars 1998
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

SÉANCE PLÉNIÈRE

PROCÈS-VERBAL

DE LA

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 24 mars 1998 à 9 h 10

Président: M. J. MIZZI (Malte)

Sujets traités

Documents

- | | | |
|---|--|---|
| 1 | Séance stratégique: "Développement des télécommunications dans le monde: lignes d'évolution et stratégies" (suite) | - |
| 2 | Annonce du Président | - |

1 Séance stratégique: "Développement des télécommunications dans le monde: Lignes d'évolution et stratégies" (suite)

1.1 Le **Président** invite les participants à prononcer leurs allocutions de politique générale*.

1.2 Le **Secrétaire du Département des télécommunications du Ministère des communications de l'Inde**, soulignant les mutations rapides de l'environnement des télécommunications dans lequel la déréglementation, la privatisation et la concurrence stimulent la croissance, facilitée par les accords récents de l'OMC sur les services de télécommunications de base et sur la réduction des tarifs douaniers, décrit la situation de l'Inde qui connaît un taux de croissance supérieur à 20%. Bien que l'on observe une tendance marquée à l'augmentation du nombre de téléphones fixes et à l'utilisation généralisée de publiphones, la situation continue à être très préoccupante dans les zones rurales de l'Inde. L'Inde a élaboré une technologie appropriée, en mettant notamment au point des équipements à faible puissance susceptibles de fonctionner sans climatisation, système qui pourrait s'avérer utile pour d'autres pays, par le biais d'un mécanisme de transfert de technologie Sud-Sud - domaine dans lequel l'UIT pourrait jouer un rôle de catalyseur. Le secteur des télécommunications a été libéralisé en ce qui concerne la téléphonie de base fixe et mobile, avec un nombre limité d'opérateurs et les services à valeur ajoutée ont été ouverts aux investissements privés. L'orateur souligne le rôle essentiel que l'UIT peut jouer en matière de mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement.

1.3 Le **Secrétaire du Ministère de l'information et des communications du Népal** insiste sur l'importance capitale que revêtent les télécommunications dans son pays, notamment au service du tourisme, qui est l'un des principaux secteurs d'activité du pays. Toutefois, 90% de la population réside dans les zones rurales isolées et seul un tiers des villages du pays dispose de services de télécommunication fiables. Les réformes actuelles des télécommunications portent sur des domaines tels que la législation, la politique générale et la participation du secteur privé à l'exploitation des services mobiles et à valeur ajoutée. La question de l'octroi de licences au secteur privé reste à régler et il a été créé une instance de réglementation indépendante - la Nepal Telecommunication Authority - qui a pour mission de s'occuper des problèmes d'octroi de licences, de tarification et de règlement des différends. Le Népal aura certainement besoin d'une aide suivie de l'UIT, notamment afin de dispenser une formation, d'encourager les investissements dans les services de télécommunication en zone rurale et de fournir des fonds destinés au développement rural.

1.4 Le **Ministre des communications et de la culture du Niger** fait observer que les quatre années qui se sont écoulées depuis la CMDT-94 ont été caractérisées par l'émergence de l'économie et de la société de l'information, qui s'est accompagnée d'une dépendance accrue à l'égard des télécommunications et de la convergence entre les nouvelles technologies, l'informatique et la radiodiffusion. Le secteur des télécommunications du Niger est en pleine restructuration, avec notamment la création de la SONITEL, entreprise nationale des télécommunications, et de l'entreprise nationale de la poste et de l'épargne. Les fonctions de réglementation et d'exploitation ont été dissociées et le capital de la SONITEL a été ouvert à la participation étrangère. Pour un

* Le texte intégral de ces allocutions sera publié ultérieurement.

grand pays faiblement peuplé, comme le Niger, qui est en train de sortir de son isolement, l'appui des télécommunications est indispensable pour le développement économique. Toutefois, les ressources disponibles étant limitées, les secteurs de la santé, de l'agriculture et de l'enseignement doivent d'urgence être pris en compte. En conséquence, il faut espérer que la Conférence optera pour des stratégies propres à réduire l'écart entre zones rurales et zones urbaines et à atténuer les disparités entre pays développés et pays en développement.

1.5 Le **Ministre des transports et des communications des Philippines** rappelle dans quel contexte se déroule la CMDT-98 et évoque des questions aussi importantes que l'écart entre pays développés et pays en développement dans le domaine des télécommunications et l'expansion harmonieuse des télécommunications dans le monde. Elle souligne l'importance du rôle du BDT, qui a systématiquement mis en oeuvre le Plan d'action de Buenos Aires. Les participants aux réunions régionales préparatoires à la CMDT-98 ont souligné l'importance d'une série de questions comme la situation des pays les moins avancés, la protection de l'environnement et la promotion des technologies des télécommunications appliquées aux services de santé et à d'autres services sociaux. Toutefois, l'écart de développement qui existe en matière de télécommunication entre pays nantis de l'information et pays qui en sont dépourvus appelle une solution au niveau mondial plutôt qu'au niveau national ou régional. On ne saurait faire l'impasse sur une question aussi importante dans le seul but d'encourager la liberté du commerce des services de télécommunication. Il ne faudrait pas que la Convention et la Constitution de l'UIT perdent leur raison d'être sous l'effet des pressions exercées par le libre jeu des forces du marché sur le plan mondial. Les pays en développement devraient saisir l'occasion qui leur est actuellement offerte pour parvenir à développer leurs télécommunications de manière équilibrée.

1.6 Le **Vice-Président du Comité d'Etat sur les communications et l'informatisation de la Russie** félicite l'UIT pour les mesures qu'elle a prises pour faire bénéficier le plus grand nombre des avantages des nouvelles technologies des télécommunications dans un environnement en pleine mutation, l'objectif étant de mettre en place la GII et la GIS. La Russie applique systématiquement le principe de l'accès non discriminatoire aux ressources et services de télécommunication et a augmenté de manière substantielle la capacité de ses canaux nationaux, permettant ainsi d'acheminer rationnellement le trafic entre les pays en développement de la région Asie-Pacifique et l'Europe. Par ailleurs, la Russie met actuellement au point ses systèmes nationaux GMPCS avec la participation éventuelle de capitaux étrangers. La création de systèmes de télécommunication sous-tendant la GII suppose la mise en commun de toutes les ressources et connaissances possibles aux niveaux mondial et régional - domaine dans lequel l'UIT-D pourrait jouer un rôle de catalyseur. Il faudra également nouer des liens entre le récent Forum mondial des politiques de télécommunication et la prochaine Conférence de plénipotentiaires. Enfin, l'élaboration du Plan stratégique ne doit pas faire double emploi avec les travaux des autres Secteurs.

1.7 Le **Ministre des communications et des travaux publics de Saint-Vincent-et-Grenadines** dit que les Etat Membres des Caraïbes attendent beaucoup des résultats de la Conférence pour l'avenir des télécommunications. Compte tenu de l'écart qui existe dans le domaine des télécommunications entre les nantis de l'information et les pays qui en sont dépourvus, des réalités du commerce mondial et de la marginalisation partielle des pays des Caraïbes, ces Etats sont déterminés à prendre en main leur propre destin. Conscient de l'importance des télécommunications pour le développement économique, son pays s'est lancé dans un programme de réforme des télécommunications en vue de créer un mécanisme réglementaire efficace et d'instaurer un environnement favorable aux investissements et au développement.

1.8 Le **Ministre des communications, des travaux publics, des transports et des services publics de Sainte-Lucie** fait part de l'appui indéfectible apporté par son pays à l'UIT dans ses

activités de coordination des télécommunications à l'échelle mondiale en dépassant le cadre de la législation nationale, comme en témoignent les synergies croissantes avec le commerce international et les questions résultant des accords multilatéraux conclus pour renforcer la libéralisation et la concurrence dans le secteur. Son pays attache donc de l'importance au rôle de l'OMC et à ses principes de base en matière de non discrimination et n'ignore pas les défis que représente la mise à disposition, à un prix abordable, d'un accès universel aux télécommunications dans l'ensemble de la région. Le futur nouvel ordre économique sera en partie façonné par les choix qui sont faits aujourd'hui dans le domaine des télécommunications. L'orateur souligne également l'importance des travaux déjà accomplis pour mettre les télécommunications au service de l'atténuation des effets des catastrophes. Le Plan d'action de Buenos Aires et l'assistance prêtée par l'UIT ont joué un rôle non négligeable dans la mise en oeuvre des réformes de télécommunication de son pays.

1.9 Le **Ministre d'Etat chargé des routes et des communications du Soudan** déclare qu'à l'aube du XXI^e siècle, le Gouvernement de son pays a accordé la priorité au secteur des télécommunications en ouvrant la porte à la participation du secteur privé. De nouvelles stratégies ont remplacé les anciennes structures et l'Etat s'est maintenant retiré de certains secteurs, les initiatives privées aux niveaux local et international prenant la relève. Son Gouvernement a élaboré un certain nombre de recommandations qui devraient être prises en compte dans les conclusions de la CMDT-98: l'UIT devrait renforcer sa présence régionale; des centres de formation technique devraient être créés en coopération avec le secteur privé, l'industrie et les fournisseurs de services; une assistance devrait être fournie aux pays en développement en vue de renforcer leurs capacités techniques, notamment avec le concours d'ingénieurs spécialisés; les programmes de l'UIT devraient être fondés sur l'utilisation rationnelle du spectre; un vaste programme de formation sur l'utilisation des nouvelles technologies devrait être élaboré; les réseaux de communication devraient être développés en vue de desservir toutes les régions des pays, notamment les zones rurales; le BDT devrait nouer des contacts avec des bailleurs de fonds, afin d'assurer un financement sans discrimination, enfin, des progrès devraient être accomplis sur la base du Plan d'action de Buenos Aires avant d'entreprendre tout nouveau programme.

1.10 Le **Ministre responsable des télécommunications au Bureau du Premier Ministre de Trinité-et-Tobago** précise que son pays est en train de mettre en place une autorité indépendante dans le secteur des télécommunications et qu'il s'emploie à faire en sorte que les aspirations des pays des Caraïbes en matière de télécommunications soient satisfaites grâce aux travaux de la CANTO, entité représentant les opérateurs des pays des Caraïbes. Trinité-et-Tobago a bénéficié des efforts déployés par l'UIT et par le BDT et a accueilli avec intérêt la récente étude de cas sur les Bahamas. Le financement et le commerce constituent un domaine d'action vital pour les pays des Caraïbes en ce qui concerne tant les investissements potentiels dans des services de télécommunication concurrentiels que les résultats effectifs de leur décision d'adopter des taxes de répartition fondées sur les coûts. La Conférence devrait organiser des débats spécifiques sur le financement et le commerce. Le développement des ressources humaines présente lui aussi une importance particulière pour les pays des Caraïbes. S'agissant des moyens de combler l'écart en matière d'information, la Conférence doit garder présent à l'esprit le fait que les télécommunications

constituent un élément déterminant des infrastructures de développement et que dans bon nombre de pays les niveaux de service universel sont très éloignés des exigences des pays avancés sur le plan technologique. Les résultats des délibérations de la Conférence, notamment sur les questions d'égalité entre les sexes, revêtent une importance considérable, dans la mesure où c'est sur eux que se fonderont les lignes directrices des activités futures de l'UIT-D.

1.11 Le **Ministre des télécommunications de la Tunisie** déclare que la Conférence revêt une importance capitale en ce qui concerne la formulation de stratégies fondamentales pour le secteur des télécommunications. Son pays a fait des choix décisifs et son Président a adopté des mesures visant à faciliter l'utilisation d'une technologie de pointe et l'ouverture du pays au monde extérieur. Le réseau de télécommunication dessert maintenant 90% du pays et la Tunisie participe aux principaux projets régionaux et internationaux comme Arabsat. L'éventail des services et des applications de télécommunication offert a été sensiblement diversifié et son pays est ouvert à tous les nouveaux systèmes, afin de s'ouvrir plus largement à la communauté mondiale et à la concurrence internationale. En Tunisie, les aspects réglementaires et structurels du secteur des télécommunications ont été dissociés des aspects technologiques, ce qui a eu des effets positifs sur le plan national et international. Les coûts ont été réduits d'environ 50% alors que la même qualité a été préservée. Les entreprises tunisiennes ont bénéficié des compétences leur permettant de se montrer compétitives sur la scène internationale. Son pays s'efforce de nouer des relations avec les pays voisins, car seule une coopération de ce type entre pays développés et pays en développement peut garantir l'établissement de véritables connexions dans les télécommunications. L'accès aux moyens modernes de télécommunication doit être assuré à tous.

1.12 Le **Premier Vice-Président du Comité d'Etat des postes et télécommunications de l'Ukraine** indique que le principal opérateur de télécommunication, UKRTELECOM, est en cours de restructuration pour pouvoir exercer ses activités dans un environnement ouvert à la concurrence. Des mesures sont prises actuellement pour attirer l'investissement, moderniser les réseaux de télécommunication existants et en mettre en place de nouveaux et pour poursuivre la privatisation d'UKRTELECOM, y compris en faisant appel à des entreprises étrangères. L'Ukraine, qui compte des zones rurales densément peuplées, est en mesure de créer un vaste marché des télécommunications. Elle souhaiterait tirer parti de l'expérience acquise par des pays ayant déjà mis au point des services de télécommunication dans de telles zones et encourager la participation du secteur privé. En ce qui concerne la politique tarifaire, il lui faut trouver des moyens novateurs de fixer des taxes de répartition fondées sur les coûts, mais passer brusquement à ce système obligerait les administrations des télécommunications à augmenter les taxes applicables aux services locaux, ce qui dissuaderait les habitants de souscrire des abonnements. L'Ukraine s'adresse donc à l'UIT-D afin que ce Secteur l'aide à trouver des solutions de remplacement acceptables. Elle appuie la stratégie de ce Secteur visant à prémunir les pays en développement contre les erreurs commises par les pionniers de la création et de l'application de nouvelles techniques de télécommunication. La tendance à la mondialisation, à la privatisation et à la concurrence sur le marché des télécommunications exige que soient prises des mesures appropriées, par exemple sous la forme de Recommandations de l'UIT-D.

1.13 Le **Secrétaire général du Département général des postes et télécommunications du Viet Nam** attire l'attention sur la nécessité d'un Plan d'action qui contribuerait à accélérer la fourniture de services de télécommunications de base là où il n'en existe pas encore. Les télécommunications sont par nature mondiales et ont été l'un des premiers secteurs concerné par la mondialisation de l'économie. L'idée de l'infrastructure mondiale de l'information (GII) n'aurait pas été viable si la convergence entre les télécommunications, l'informatique et la radiodiffusion n'avait pas été possible. Par ailleurs, le progrès technique modifie du tout au tout la structure et la portée classique des réseaux de télécommunication. Le réseau Internet est certes considéré comme la pierre

angulaire du développement de la GII, mais des questions subsistent quant à son évolution et aux moyens de faire face à son développement imprévu. Les GMPCS, qui peuvent assurer une couverture mondiale, offriront une large gamme de services et constituent une solution adaptée au développement des télécommunications dans les zones rurales et isolées. La Conférence devrait débattre de cette question et commencer à mettre en place un mécanisme réglementaire approprié à l'échelle mondiale. Grâce à la stratégie de modernisation pour laquelle il a opté et à l'assistance d'organisations internationales, notamment de l'UIT, le Viet Nam a obtenu des résultats remarquables en matière de développement des télécommunications, puisque tous ses systèmes de commutation et de transmission sont à présent numérisés.

1.14 Le **Secrétaire général aux communications de l'Espagne** déclare que de profondes mutations se sont produites depuis la CMDT-94 dans le secteur des télécommunications espagnol et que son pays espère présenter à la Conférence certaines des lignes d'action qu'il a jugées les plus utiles pour garantir l'accès de tous aux services de télécommunication dans un contexte de libéralisation complète du marché des télécommunications. Les pays en développement subissent le contrecoup des privatisations, de la diminution du prix des services de télécommunication résultant des nouvelles technologies et du passage inévitable à des taxes de répartition fondées sur les coûts. Il convient de leur donner la possibilité de s'adapter progressivement à ces changements, tout en respectant pleinement leur souveraineté et en leur donnant l'assurance que les accords qui seront adoptés auront un caractère multilatéral, plutôt que bilatéral, de manière à éviter les mesures unilatérales. L'expérience récente de l'Espagne en matière d'accès universel, y compris dans les zones rurales, où la téléphonie de base est associée aux réseaux mobiles et à satellite, peut être riche d'enseignements et aider les pays en développement à effectuer la transition. L'universalisation des services de télécommunication ne doit pas opposer d'obstacles à l'accès au marché et les disparités dans le domaine de l'information doivent être réduites au maximum.

1.15 Le **Ministre des postes et télécommunications de la République centrafricaine** rappelle que, lors de la CMDT-94, le vice-président Al Gore a qualifié la GII de réseau planétaire mondial et a lancé l'idée d'un village planétaire dans lequel les télécommunications seraient un instrument. Cela étant, aucun village ne peut être prospère s'il connaît la guerre, la pauvreté et la famine. Son pays se demande s'il est prêt à faire partie de ce village compte tenu des télécommunications dont il dispose, comment il bénéficiera concrètement de la GII et quel sera le coût de l'instauration d'une véritable démocratie dans le domaine des télécommunications. Pour pouvoir faire partie de ce village planétaire, les opérateurs des télécommunications africains doivent s'adapter aux impératifs de la mondialisation et restructurer leurs secteurs des télécommunications en conséquence. Après avoir présenté les principales mesures prises par son pays dans le domaine de la déréglementation, de la libéralisation et de la privatisation ainsi que les tâches les plus urgentes qui attendent à présent le Gouvernement, notamment la formulation d'un ensemble de programmes de télécommunication qui contribueront à lutter contre la pauvreté, l'orateur fait valoir que la Conférence doit adopter des Résolutions qui constituent un cadre pour le développement mondial des télécommunications au bénéfice de la planète tout entière.

1.16 Le **Vice-Secrétaire adjoint à la planification et au développement du Koweït** indique que, dans la plupart des pays du Conseil de coopération du Golfe, les fournisseurs de services de télécommunication sont aux mains de l'Etat. Depuis la destruction de l'infrastructure publique pendant les hostilités de 1990-1991, le Koweït n'a ménagé aucun effort pour associer des entreprises privées à la fourniture de services dans le secteur des télécommunications. Les décisions que prendra la Conférence seront particulièrement importantes pour la libéralisation des marchés des communications de pays tels que ceux du Conseil de coopération du Golfe, qui disposent d'une infrastructure bien établie, mais dont les marchés de petites dimensions ne sont pas en mesure de

recevoir des services mondiaux. Ces pays ne sont ni des Etats industrialisés ayant les moyens d'exporter leurs technologies, ni des pays démunis ayant besoin d'investissements pour créer ou redynamiser l'industrie locale. Il convient donc d'élaborer des lignes directrices et des principes communs pour ces pays. La Conférence devrait privilégier les Recommandations visant à appuyer les pays en développement et les pays les moins avancés, ainsi que les pays comme le sien.

1.17 Le **Président de la General Posts and Telecommunications Company of Libya** fait observer que son pays a adopté un programme de télécommunication coordonné avec l'UIT visant à atteindre une densité téléphonique de 10% d'ici à l'an 2000 et de 20% d'ici à 2020. A cette fin, un certain nombre de techniques modernes ont été adoptées. Les communications en zone rurale sont assurées grâce à l'utilisation de satellites. Un réseau Internet a été mis en place et des services téléphoniques mobiles sont actuellement fournis aux particuliers, depuis l'adoption des lois relatives à l'activité économique. Le programme mené conjointement avec l'UIT a nécessité des investissements sur place et des crédits considérables consentis par des institutions internationales de financement. Il convient d'élaborer des normes de télécommunication adaptées aux différents pays, applicables aux réseaux des zones rurales, aux ressources humaines, à la médecine, aux services sociaux et à la protection de l'environnement. L'UIT devrait tenir dûment compte de ces questions si l'on veut améliorer les réseaux d'information.

1.18 Le **Ministre des postes, des télécommunications et de la radiodiffusion d'Afrique du Sud** déclare qu'après avoir mis fin à l'apartheid, son pays a engagé un processus de reconstruction et a accompli des progrès remarquables dans le domaine des télécommunications. Il vient ainsi d'inaugurer un nouveau télécentre dans un village dont la plupart des habitants n'avaient jamais eu accès auparavant à des services de télécommunication. A son avis, la Conférence devrait tenir compte des besoins de tous ces peuples dans le monde entier. A la veille de la révolution du numérique, il est grand temps d'agir concrètement pour atténuer les disparités entre le Nord et le Sud, entre les nantis et les démunis, et entre les ruraux et les citadins. La politique actuelle de l'Afrique du Sud s'inspire du principe du service universel et repose sur un processus de consultation élargie. Dans le secteur des télécommunications, les responsabilités sont réparties entre le gouvernement, un organe de réglementation indépendant et divers opérateurs. Le monopole sera maintenu en téléphonie pendant six ans encore afin de garantir l'accès universel et la modernisation du réseau, mais tous les autres secteurs ont été entièrement ouverts à la concurrence. Tels sont les éléments sur lesquels repose la proposition soumise par l'Afrique du Sud à l'OMC prévoyant l'ouverture progressive à la concurrence avant 2003. La mondialisation concerne tous les pays, mais les pays en développement sont pénalisés par l'insuffisance des ressources et les mauvais résultats économiques. L'instauration de nouveaux partenariats entre secteurs public et privé sera particulièrement importante pour le développement des télécommunications et l'UIT jouera un rôle déterminant en conciliant au mieux les intérêts de toutes les parties concernées.

1.19 Le **Président** invite ensuite les observateurs et les Membres des Secteurs à prononcer leurs déclarations de politique générale.

1.20 Le **Vice-Ministre des postes et télécommunications de l'Autorité palestinienne** déclare qu'en Palestine, les télécommunications traversent une grave crise en raison des nombreux obstacles dressés par Israël, qui ne respecte pas l'Accord d'Oslo. Israël prélève une forte proportion des recettes tirées des appels entrants et sortants et retarde constamment les négociations relatives aux fréquences supplémentaires demandées pour les services de police et par satellite et nécessaires au

développement des services de Terre. L'orateur exhorte la Conférence à adopter des mesures adaptées pour faire respecter les décisions de la CMR-97 concernant l'attribution de positions orbitales et de canaux à la Palestine. Il espère que ces efforts aboutiront à la libéralisation et à la modernisation des services de télécommunication en Palestine.

1.21 Le **Président d'ICP (Portugal)** rappelle que le Gouvernement du Portugal a engagé une libéralisation il y a 10 ans, au moment de la création d'ICP (Portugal). La libéralisation et la privatisation ne suscitent plus autant de craintes qu'à l'époque et l'on s'efforce à présent de satisfaire les clients en consentant des baisses de prix, en améliorant la qualité des services et en les diversifiant. L'opérateur en titre est plus efficace et rentable et de nouveaux opérateurs s'implantent sur le marché, ce qui améliore les aspects économiques des télécommunications. Il ne fait aucun doute qu'un organe de réglementation indépendant est une nécessité, sur les marchés libéralisés comme en monopole, pour assurer une surveillance appropriée et pour parvenir à terme, à développer les télécommunications dans le pays. Les pouvoirs confiés à l'autorité chargée de la réglementation, qui doivent être définis par les pouvoirs publics, doivent néanmoins concilier les intérêts de toutes les parties concernées, qu'il s'agisse des pouvoirs publics, des opérateurs ou des clients. S'exprimant au nom de son Administration, l'orateur réaffirme son appui sans réserve aux travaux de l'UIT-D, auxquels des améliorations doivent cependant être apportées. L'expérience acquise par le Portugal a montré que l'instauration de partenariats appropriés permet de surmonter certains des problèmes rencontrés et il souhaite en conséquence que ces problèmes soient examinés par la Conférence.

1.22 Le **Président d'ANTEL (Uruguay)** indique qu'à l'aube du XXI^e siècle, l'accès universel aux télécommunications de base, en tant que droit fondamental, demeure un vœu pieux pour de nombreux pays. Il faudra trouver des moyens de réduire les écarts entre les nantis et les démunis de l'infrastructure de télécommunication si l'on veut éviter à l'avenir un conflit social. Conjointement avec d'autres pays de la région, l'Uruguay s'attache actuellement à développer le MERCOSUR, marché commun sud-américain. Grâce aux efforts déployés par ANTEL pour desservir les zones rurales, la télédensité en Uruguay est passée à 27% et le taux de pénétration d'Internet à 13,5%. Au nombre des projets futurs figure la création de centres multimédias visant à mettre à la disposition du public des services à moindre coût. La connaissance sera la devise du XXI^e siècle et il faudra impérativement mettre au point les techniques permettant de fournir ces connaissances. Le passage d'une société agricole à une société industrielle est reflété par l'essor actuel de la société de l'information. Des organisations internationales comme l'UIT seront appelées à jouer un rôle capital dans ce processus de mondialisation.

1.23 Le **Directeur général de Globalstar** fait observer que sa société, fournisseur de services GMPCS ayant conclu des accords en matière de service avec plus d'une centaine de pays, sera bientôt en mesure d'offrir des services téléphoniques, de télécopie et de données à ceux qui cherchent à bénéficier de solutions de télécommunications fixes et mobiles financièrement abordables, notamment dans les zones mal desservies. A l'instar d'autres fournisseurs de services GMPCS, Globalstar s'attache à offrir des solutions adaptées aux zones où les besoins sont les plus criants. L'orateur s'associe aux efforts déployés par l'UIT dans ce domaine et exhorte tous les Membres à signer le Mémoire d'accord sur les GMPCS élaboré par l'UIT.

1.24 Le **Vice-Président et Président Directeur général d'Iridium** indique que les sommes considérables investies pour desservir des régions isolées de pays en développement n'ont pas toujours permis d'obtenir les résultats escomptés. Cela étant, le principal obstacle à ces efforts, à savoir le coût très élevé de la mise en place de l'infrastructure de Terre, sera prochainement levé. Iridium met actuellement en place un système de satellites sur orbite basse capables de relier des zones isolées au système mondial de communication. Conformément à l'Avis N° 5 du Forum mondial

des politiques de télécommunication (1996), sa compagnie a élaboré un programme national de prise de participation, d'accès aux services mobiles et de communications en cas de catastrophe (NOMAD), qui offre des avantages intéressants, afin d'encourager la participation des pays en développement dans un esprit de partenariat. Le nouveau système GMPCS est conçu pour compléter et non pour concurrencer les systèmes terrestres dans lesquels il se peut que les pouvoirs publics détiennent des participations et tirent des recettes. Il permettra de suivre des appels à destination ou en provenance de l'un de ses téléphones dans n'importe quel pays, ce qui garantira une répartition équitable des recettes. L'orateur prie instamment tous les membres de signer le Mémoire d'accord de l'UIT sur les GMPCS, qui facilitera le développement des télécommunications transfrontières.

1.25 Le **Président et Président Directeur général de Pirelli Cavi** indique que deux grandes forces, à savoir la mondialisation et le progrès technique, elles-mêmes stimulées par les besoins des clients et des Etats, se conjuguent pour favoriser le développement des télécommunications. Les mutations qui en résultent redéfinissent radicalement les bases du commerce mondial et s'accompagnent d'une tendance de plus en plus prononcée à l'abandon de la téléphonie au profit du transfert d'informations multimédias, et de changements concomitants dans la fourniture des équipements. Si des innovations techniques remarquables ont révolutionné les applications des télécommunications, elles mettent aussi de plus en plus à contribution les réseaux existants de transfert de données. Selon Pirelli, la technologie photonique constitue la solution la plus rentable. Après avoir massivement investi il y a une vingtaine d'années, Pirelli commence à présent à mettre en oeuvre des applications commerciales dans ce domaine. Grâce à leur prix modique et à leur capacité d'accélération, les réseaux de transport optiques joueront un rôle grandissant dans l'avenir.

1.26 Le **Président Directeur général de Telecom Austria** indique que les opérateurs en concurrence devront nouer des alliances stratégiques si l'on veut améliorer les services de télécommunication dans les pays en développement. L'expérience qu'il a acquise auparavant à l'UIT l'a convaincu que l'UIT-D est l'instance la mieux placée pour nouer de telles alliances. Il convient d'encourager tous les opérateurs qui ne sont pas encore Membres de l'UIT-D à le devenir.

1.27 Le **Directeur de Telecom Italia** rappelle que sa société est attachée à l'idée de la mondialisation des télécommunications et du développement d'une société de l'information à laquelle participaient tous les citoyens. Des réseaux et services de télécommunication sont indispensables pour passer d'une économie fondée sur les produits à une économie fondée sur les services, situation que connaissent la plupart des pays développés et un nombre croissant de pays en développement. Les méthodes retenues doivent néanmoins être souples et non autoritaires et doivent utiliser toutes les techniques disponibles. Telecom Italia a été entièrement privatisé et est l'opérateur en titre dans un régime entièrement libéralisé, conformément au cadre réglementaire défini par les institutions européennes, en particulier par la Commission européenne. Le Ministère des communications de l'Italie a pleinement mis en oeuvre le nouvel ensemble de mesures réglementaires et Telecom Italia est prêt à appliquer l'intégralité des accords de l'OMC. Ses stratégies futures à l'étranger reposeront avant tout sur des partenariats avec des opérateurs locaux des investissements et des compétences techniques étant offerts aux pays en développement pour leur permettre de tirer parti des dernières innovations.

1.28 Le **Président de Teledesic** déclare que l'accès à l'information est de plus en plus reconnu comme indispensable pour maints éléments liés à la qualité de vie (développement économique, enseignement, soins de santé et services publics). Une GII véritablement mondiale doit permettre à tous les pays d'accéder, à des conditions financièrement abordables, non seulement aux services de base, mais aussi à des applications modernes. Teledesic se félicite de pouvoir collaborer avec d'autres Membres de l'UIT-D pour faire de la GII une réalité.

1.29 Le **Directeur général de Vision for Telecom (Jordanie)** dit que, bien qu'étant l'un des plus petits Membres de l'UIT-D, sa société, de création récente, tire pleinement parti des avantages de la participation à ce Secteur, car il lui permettent de combler le fossé entre secteur public et secteur privé en Jordanie. Ce pays a restructuré son marché des télécommunications et figure au nombre des premiers Etats arabes à avoir créé une instance de réglementation indépendante. Sa société fait part volontiers de l'expérience qu'elle a acquise à cet égard, mais les pays doivent trouver les solutions les mieux adaptées à leurs propres besoins. En conséquence, il se félicite de la création du Groupe de travail de la plénière sur le rôle du secteur privé. L'orateur exhorte les délégués des pays en développement et l'UIT-D à encourager plus avant les sociétés privées de ces pays à participer aux travaux de ce Secteur.

2 Annonce du Président

2.1 Le **Président** annonce, en raison de tâches urgentes qui l'attendent ailleurs, ne pas être en mesure de continuer à assurer la présidence pour le moment et déclare qu'il sera remplacé par M. E. Borg (Malte).

La séance est levée à 12 h 10.

Le Secrétaire:
H. PIETERSE

Le Président:
J. MIZZI